

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 1 décembre 2023</b>	<b>N° 2023-631</b>

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06  
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h  
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02  
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h  
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12  
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35  
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15  
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20  
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50  
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35  
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45  
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de  
18h18  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 1 décembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud	<b><i>N° 2023-631</i></b>

---

**Villenave d'Ornon - Avenue Fernand Coin (entre l'avenue des Pyrénées et le giratoire Foch Castelnau - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2023-93 du 27 janvier 2023, le Conseil Métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire (procédure dont le champ d'application est régi par les dispositions des articles L103-2 et suivants et R103-1 2° du code de l'urbanisme) concernant le projet de réaménagement de l'avenue Fernand Coin (entre l'avenue des Pyrénées et le giratoire Foch Castelnau) sur la commune de Villenave d'Ornon.

En application de l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, cette délibération précisait les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Les travaux d'aménagement prévus sur cette avenue Fernand Coin seront composés d'une rénovation générale de la voirie et des réseaux divers (assainissement, fibre optique etc...), de la rénovation de l'éclairage public avec enfouissement des réseaux aériens, de plantations d'espaces verts.

Les objectifs principaux de l'opération, tels que définis par les élus métropolitains, sont de:

- Créer une continuité cyclable en site propre entre l'avenue des Pyrénées et le giratoire Foch /Castelnau
- Modérer la vitesse de circulation par la mise en place de dispositifs ponctuels d'accompagnement
- Requalifier les trottoirs afin de les rendre accessibles PMR
- Assurer le passage et la desserte du quartier par les lignes de transports collectifs
- Créer une offre de stationnement et renforcer le caractère paysager lorsque les emprises le permettent

### **Déroulement de la concertation**

La concertation s'est déroulée du lundi 27 mars à 9h00 au vendredi 23 juin 2023 à 12h après publication des avis d'ouverture et de clôture dans la presse locale journal Sud-Ouest) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole ([www.participation.bordeauxmetropole.fr](http://www.participation.bordeauxmetropole.fr)).

Conformément aux modalités qui avaient été annoncées par la délibération précitée du 27 janvier 2023, la concertation s'est organisée en lien avec la ville de Villenave d'Ornon et sous

différentes formes complémentaires :

**le dépôt d'un dossier consultable** aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie de Villenave d'Ornon et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial sud, Direction du développement et de l'aménagement),

Ce dossier consultable était composé de :

- la délibération d'ouverture de la concertation,
- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- un plan de situation

**l'insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole** (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) avec mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,

**la tenue d'une réunion publique** de présentation et d'échanges autour de l'étude préliminaire. Cette réunion s'est tenue le 26 avril 2023 à partir de 18h30, au foyer La Forêt situé rue du 19 mars 1962 à Villenave d'Ornon. Elle a rassemblé une soixantaine de personnes. Elle avait pour objet de présenter et d'échanger sur les intentions et le parti d'aménagement proposé. Son compte rendu est joint à la présente délibération.

### **Bilan de la concertation**

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, réunion publique). Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole et la manière dont les contributions orienteront la conception définitive de l'aménagement.

Il démontre l'importance qu'occupe l'avenue Fernand Coin, axe structurant à dominante déplacements reliant les quartiers ouest et l'avenue des Pyrénées, au Bourg et aux quartiers est de la commune. Il apparaît comme un espace public stratégique à l'interface entre les quartiers situés au sud de la voie et le groupe scolaire situé au nord. Cet axe accueille la circulation de deux lignes de transport collectif dont une structurante (Lianes 5).

Les contributions exprimées au cours de la concertation témoignent d'avis unanimes sur l'opportunité du projet mais à ajuster pour certaines intentions.

La nécessité de créer un aménagement cyclable est un point de consensus entre les contributeurs. Ceux-ci rejoignent l'intérêt d'un aménagement plus sécurisé et plus apaisé sur l'ensemble de l'emprise disponible avec des espaces plus confortables et requalifiés pour les piétons.

En revanche, il a été acté de prolonger la piste double sens au-delà du carrefour Blaise Cendrars au nord de la voie pour éviter de faire traverser un sens de circulation.

Pour le stationnement, deux solutions étaient envisagées avec la proposition d'une variante avec acquisition foncière complémentaire.

Les contributions et notamment lors de la réunion publique ont permis de retenir la solution de base, et de considérer qu'elle suffisait à répondre à la demande du quartier.

D'autres objectifs sont globalement partagés par les participants tels que la volonté de paysager l'aménagement, de pacifier la circulation, de faciliter les traversées piétonnes nord/sud, et d'assurer la desserte efficiente de la zone en matière de transports collectifs.

La question de la cohabitation des vélos et des piétons sur la partie voie verte entre la rue François Douat et le giratoire du bourg est à examiner. Il s'agira de gérer les descentes des

ouvrages et la prise de vitesse des vélos pour éviter les conflits avec les piétons.

Enfin, il est demandé également d'approfondir la délimitation des surfaces foncières à acquérir pour réaliser le projet afin que les administrés puissent se prononcer sur leur cession.

Ces éléments seront approfondis lors des phases ultérieures d'étude afin de trouver le meilleur compromis entre les différentes modes de circulation.

Pour ce qui est de l'impact en phase travaux, il sera regardé dans la phase projet.

Eu égard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole, et aux ajustements à venir nécessaire au projet, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

### **Confirmation de la réalisation de l'aménagement**

L'avenue Fernand Coin est une voie majeure de la commune de Villenave d'Ornon. Sur un linéaire total de 1,3 km, elle ne possède pas d'aménagement cyclable sécurisé. Ce qui constitue une réelle discontinuité.

Pour résorber cette discontinuité, faire face à son état vétuste, et répondre aux dysfonctionnements constatés et besoins en nouveaux usages, le processus des études a permis de proposer la restructuration de cette voie autour d'un parti d'aménagement répondant aux grands objectifs énoncés au début de la présente délibération.

Le parti d'aménagement retenu propose de requalifier la voie en calibrant la chaussée à 6m, en créant une voie verte en site propre sur le côté nord entre le giratoire du bourg et la rue François Douat et une piste cyclable bidirectionnelle au-delà jusqu'à l'avenue des Pyrénées. Il prévoit des trottoirs plus larges et confortables de chaque côté, et crée un véritable caractère paysager. Des dispositifs de ralentissement répartis régulièrement sur tout l'axe garantiront une vitesse apaisée. Les réseaux aériens (réseaux électriques basse tension, réseaux de télécommunications et éclairage public) seront enfouis, ce qui contribuera à conforter l'aspect visuel de cette voie. Les arrêts de transports collectifs seront mis en accessibilité PMR et du mobilier urbain viendra compléter l'aménagement.

Le coût du projet a été estimé à 4M € TTC au total à ce stade dont une première partie de travaux sera intégrée au contrat de codéveloppement 6. La poursuite des études conduira à ajuster éventuellement le projet et l'estimation si nécessaire. Il prendra en compte les différents points identifiés à améliorer dans le cadre du bilan réalisé et présenté au chapitre précédent.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain du 24 septembre 2021 relative à l'adoption des contrats de co-développement 2021/2023

**VU** la délibération n°2023-93 du 27 janvier 2023 ouvrant la concertation relative au projet de requalification de l'avenue Fernand Coin (entre l'avenue des Pyrénées et le giratoire Foch/Castelnau),

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la concertation relative au projet de requalification de l'avenue

Fernand Coin s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

**CONSIDERANT QUE** le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause l'opportunité de la poursuite du projet,

**CONSIDERANT QUE** le projet de requalification de l'avenue Fernand Coin, intégrant un espace dédié et sécurisé pour les déplacements des modes doux (piétons et vélos), prévoyant la restructuration des cheminements PMR, renforçant la dimension végétale, installant des dispositifs de ralentissement de vitesses pour la sécurisation de tous, répond aux objectifs du projet soumis à la concertation,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet de requalification de l'avenue Fernand Coin à Villenave d'Ornon,

**Article 2 :** de confirmer la poursuite du projet de requalification de l'avenue Fernand Coin à Villenave d'Ornon, selon les caractéristiques principales du projet en tenant compte des ajustements résultant de la concertation,

**Article 3 :** de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b>	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS